



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-101

PUBLIÉ LE 17 FÉVRIER 2026

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Hôpitaux Universitaires Henri Mondor / Secrétariat de la Direction Générale

75-2026-02-16-00024 - Arrêté n° 2026-026-018 **APHP** Proclamant les résultats du premier tour de vote des élections organisées pour le renouvellement **APHP** partiel de la commission médicale d'établissement locale du groupe hospitalo-universitaire APHP **APHP** Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor (5 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -
Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

75-2026-02-16-00024

Arrêté n° 2026-026-018

Proclamant les résultats du premier tour de vote
des élections organisées pour le renouvellement
partiel de la commission médicale
d'établissement locale du groupe
hospitalo-universitaire APHP
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

ARRÊTÉ n° 2026-026-018

Proclamant les résultats du premier tour de vote des élections organisées pour le renouvellement partiel de la commission médicale d'établissement locale du groupe hospitalo-universitaire APHP Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

La directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor ;

Vu le code de la santé publique, en particulier les articles L. 6147-1, R. 6144-3-1 à R. 6144-5-1 et R. 6147-6 à R. 6147-7 ;

Vu le règlement intérieur de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, notamment ses annexes 1 et 4 ;

Vu l'arrêté n° 2026-026-001 Relatif aux élections organisées pour le renouvellement partiel de la commission médicale d'établissement du groupe hospitalo-universitaire APHP Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor en date du 5 janvier 2026 et le règlement électoral annexé ;

Vu l'arrêté n° 2026-026-002 du 21 janvier 2026 fixant les listes des candidats aux élections pour le renouvellement partiel de la commission médicale d'établissement locale du groupe hospitalo-universitaire APHP Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor ;

Considérant le déroulement des opérations de vote du premier tour pour le renouvellement partiel de la commission médicale d'établissement locale du groupe hospitalo-universitaire APHP Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor les 9 et 10 février 2026 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des opérations électorales du premier tour établi par la commission de dépouillement, le 11 février 2026 ;

Considérant l'absence de réclamation relatives au déroulement des opérations électorales lors du premier tour de vote, durant la période de recevabilité des réclamations entre le 11 février 2026 et le 16 février 2026 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les résultats définitifs du premier tour de vote des élections pour le renouvellement partiel de la commission médicale d'établissement locale du groupe hospitalo-universitaire APHP Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor sont annexés au présent arrêté.

Article 2 :

Un second tour de scrutin est organisé les 18 et 19 février 2026 afin d'élire les membres titulaires et suppléants pour les sièges non pourvus dès le premier tour.

Article 3 :

La publicité du présent arrêté sera assurée par voie d'affichage sur tous les sites du groupe hospitalo-universitaire.

Article 4 :

La directrice des affaires médicales du groupe hospitalo-universitaire APHP Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Créteil, le 16 février 2026

La Directrice du GHU APHP.
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor
SIGNÉ
Edith BENMANSOUR

**ELECTIONS PARTIELLES CMEL GHU HENRI MONDOR
PROCLAMATION DES RESULTATS DU PREMIER TOUR**

**ELECTION DES MEMBRES DE LA CMEL - COLLEGE 1 - RESPONSABLE DES SERVICES ET DES
STRUCTURES INTERNES**

Nombre de sièges Titulaires	1
Nombre de sièges Suppléants	10
Nombre d'électeurs inscrits	58
Nombre d'émargements	21
Nombre d'enveloppes de vote	21
Taux de participation	36,2%

	Nombre de suffrages		Résultat
Madame Gita MOTAMED	20	34,4%	-
Votes blancs	1	1,7%	-

Conclusion

Titulaires : Il reste 1 siège à élire.

Suppléants : Il reste 10 sièges à élire.

**ELECTIONS PARTIELLES CMEL GHU HENRI MONDOR
PROCLAMATION DES RESULTATS DU PREMIER TOUR**

**ELECTION DES MEMBRES DE LA CMEL – SOUS-COLLEGE 3.3 – PRATICIENS HOSPITALIERS
TITULAIRES BIOLOGISTES**

Nombre de sièges Titulaires	1
Nombre de sièges Suppléants	3
Nombre d'électeurs inscrits	29
Nombre d'émargements	15
Nombre d'enveloppes de vote	15
Taux de participation	51,7%

	Nombre de suffrages		Résultat
Monsieur Pierre CAPPY	15	51,7%	Titulaire

Conclusion

Titulaires : Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée.

Suppléants : L'élection est finalisée, mais certains sièges restent vacants par insuffisance de candidats éligibles.

**ELECTIONS PARTIELLES CMEL GHU HENRI MONDOR
PROCLAMATION DES RESULTATS DU PREMIER TOUR**

ELECTION DES MEMBRES DE LA CMEL - COLLEGE 6 - REPRESENTANT DE SITE ALBERT-CHENEVIER

Nombre de sièges Titulaires	1
Nombre de sièges Suppléants	1
Nombre d'électeurs inscrits	78
Nombre d'émargements	6
Nombre d'enveloppes de vote	6
Taux de participation	7,7%

	Nombre de suffrages		Résultat
Madame Stéphanie PASSEFORT	4	5,1%	-
Monsieur Romain GOMET	2	2,6%	-

Conclusion

Titulaires : Il reste 1 siège à élire.

Suppléants : Il reste 1 siège à élire.